

de bateaux participent aux activités de pêche dans le premier cas, dans quelles zones ils opèrent et quelle est la durée de leurs sorties.

Les réponses à ces questions fourniront des informations sur les zones de la Grande barrière les plus exploitées par ceux qui vendent leurs prises vivantes et permettront de savoir si les caractéristiques de la pêche commerciale ont changé avec le développement du commerce de poissons vivants.

L'analyse des résultats de ces recherches permettra à l'opinion de mieux comprendre le commerce des espèces vivantes et dissipera certaines des contrevérités qui ont cours à ce sujet; en outre, elle fournira des informations qui permettront d'améliorer la gestion de cette filière. L'opinion publique sera tenue informée de tous les résultats à mesure qu'ils seront disponibles. Les pêcheurs auront également accès à tous

les rapports publiés, ce qui leur permettra de contribuer à la gestion de cette nouvelle pêcherie.

Bruce Mapstone a précisé que, dans l'intérêt d'une bonne gestion, il était capital d'obtenir des informations précises des chercheurs; celles-ci seront très largement publiées pendant toute la durée de la mise en œuvre du projet sous plusieurs formes : articles à paraître dans des journaux et des magazines de pêche à grande diffusion, articles de fond dans les bulletins d'information du CRC *Reef Research Centre's Effects of Line Fishing*, mises à jour dans les médias et sur Internet et rapports techniques. Un rapport final complet sera disponible à la fin de la période d'exécution du projet, en 1998.

Source : *The Queensland Fisherman*, juillet 1997.

Des réformes générales et des campagnes fondées sur les communautés locales contre la pêche au cyanure aux Philippines¹

par Charles V. Barber² et Vaughan R. Pratt³

Préparé pour une réunion d'experts sur le thème : "Closing the Loop: Natural Resource-Management Oriented Agricultural Research and Policy Change" ("Boucler la boucle : recherche agricole axée sur la gestion des ressources naturelles et adoption de nouvelles stratégies"). Centre européen de gestion des politiques de développement, Maastricht (Pays-Bas), 10-11 novembre 1997.

1. La pêche au cyanure : une marée empoisonnée sur le récif

La quantité de cyanure déversée depuis les années 60 sur les récifs coralliens des Philippines pour paralyser et capturer des poissons tropicaux destinés aux aquariums publics et privés d'Europe et d'Amérique du Nord dépasse un million de kilogrammes. Les activités de pêche au cyanure ont pris récemment encore plus d'ampleur pour satisfaire une demande croissante de poissons de récif de plus grande taille. En effet, les consommateurs de Hong Kong et d'autres grandes villes d'Asie sont très friands de certains poissons de récif qui, dans les restaurants, sont tirés vivants d'un aquarium, cuits et servis quelques minutes plus tard à des prix qui peuvent atteindre 300 dollars É.-U. pour certaines espèces. La demande cumulée de poissons d'aquarium et de poissons de récif vivants destinés à la restauration a été à l'origine de la propagation de la pêche au cyanure dans tout l'archipel indonésien et dans des pays

voisins tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vietnam, les Maldives et Fidji. L'année passée, des agents du gouvernement de pays aussi éloignés les uns des autres que l'Érythrée, les Îles Marshall et la Tanzanie ont indiqué qu'ils soupçonnaient les entreprises nationales d'exportation de poissons de récif vivants, en plein essor, d'utiliser du cyanure.

Loin des restaurants de Hong Kong et du commerce des poissons tropicaux d'Europe et d'Amérique du Nord, des pêcheurs d'Asie du Sud-Est, de l'océan Indien et du Pacifique plongent avec, à la bouche, l'embout du narguilé, relié à un compresseur d'air placé à bord d'un petit bateau et, à la main, une bouteille remplie d'une solution de cyanure. Ils projettent ce liquide sur les formations coralliennes, paralysant ainsi leurs proies qu'ils capturent ensuite aisément. Parfois, ils utilisent une pince à levier pour cas-

1. Cet article résume les données et conclusions de l'étude réalisée par Charles V. Barber et Vaughan R. Pratt (*Sullied Seas: Strategies for Combating Cyanide-Fishing in Southeast Asia and Beyond*) (Mers polluées : stratégies de lutte contre la pêche au cyanure en Asie du Sud-Est et ailleurs) et publiée par le *World Resources Institute* et l'*International Marinelifelife Alliance - Philippines*, septembre 1997.

2. Associé principal, *World Resources Institute*.

3. Président, *International Marinelifelife Alliance - Philippines*.

ser le corail afin de dégager le poisson paralysé qui se cache dans les anfractuosités. Les profits sont élevés puisque certains pêcheurs gagnent davantage que leurs compatriotes professeurs d'université, mais les risques ne le sont pas moins. Ces pêcheurs ne connaissent pas les règles de sécurité à respecter en plongée, et les accidents de décompression sont nombreux. En outre, la chaîne de commercialisation du poisson comporte des intermédiaires de toutes sortes (propriétaires de navires et d'installations de stockage, exportateurs et importateurs) et fait intervenir des fonctionnaires, des policiers, des militaires qui ferment les yeux sur cette pratique pour en tirer une part de profit.

Le cyanure tue le corail et les invertébrés du récif en même temps que de nombreux poissons non visés par les pêcheurs. Beaucoup de poissons capturés vivants meurent en cours de transport à cause du poison. La pratique de la pêche au cyanure, qui porte des coups mortels dans tout environnement marin, a des effets particulièrement dramatiques pour les pays de la région indo-Pacifique. Avec ses coraux, poissons, mollusques et invertébrés de récif, la région est riche d'une grande biodiversité marine et mériterait le nom d'"Amazone des océans". La pêche au cyanure menace aussi les moyens d'existence des populations pauvres du littoral dont l'alimentation est très dépendante de l'apport protéique fourni par le poisson, sans oublier le secteur des pêches qui procure des revenus à des millions d'habitants des régions côtières.

Lieu de naissance de la pêche au cyanure, la République des Philippines est aussi le seul pays qui ait mis en place un programme pour étudier cette pratique. Depuis le début des années 90, le *Bureau of Fisheries and Aquatic Resources* (bureau des pêches et des ressources aquatiques) et l'*International MarineLife Alliance-Philippines* (IMA), une ONG, élaborent et

mettent en œuvre de concert un programme de lutte contre la pêche au cyanure. L'expérience acquise pendant les cinq dernières années montre que cette pratique peut être enrayerée au moyen de plusieurs stratégies combinées : adoption de politiques et de lois adéquates, renforcement des mesures d'exécution de la loi, campagnes de sensibilisation du public, tests de détection du cyanure sur les poissons vivants à l'exportation, formation des pêcheurs pratiquant la pêche au cyanure à des techniques de pêche plus respectueuses de l'environnement, mise en place d'autres options de gestion des ressources et de moyens d'existence durables, fondés sur les communautés afin de transformer les pêcheurs locaux en défenseurs et protecteurs des ressources marines.

L'une des clés de la réussite initiale du programme tient à la mise en place de réformes structurelles dans les pays producteurs comme dans les pays consommateurs, pour inciter les pêcheurs à pêcher sans cyanure et, dans le même temps, mettre en place des mécanismes d'application de la réglementation. Un autre facteur important de cette réussite résulte de l'établissement d'un réel partenariat avec les communautés de pêcheurs, axé sur le transfert de technologies non destructrices pour l'environnement et sur l'amélioration des moyens d'existence locaux.

Les auteurs de cet article présentent tout d'abord les principaux intervenants du commerce de poissons vivants en mettant l'accent sur leurs rôles respectifs et les intérêts en jeu. La section suivante porte sur les réformes que doivent entreprendre les gouvernements des pays exportateurs et importateurs pour convaincre cette filière, par une série de mesures incitatives, de renoncer totalement au cyanure. Enfin, les auteurs étudient les stratégies qui, associant les communautés elles-mêmes, permettront de s'opposer à une pratique qui, l'atteignant en plein cœur, risque de mettre en péril la biodiversité marine du globe.

2. Intervenants du commerce de poissons de récif vivants

La valeur au détail des poissons de récif vivants vendus en Asie du Sud-est est estimée à 1,2 milliard de dollars É.-U. au moins par an, dont environ 1 milliard de dollars É.-U. concerne le marché de la restauration (principalement à Hong Kong) et près de 200 millions de dollars É.-U. les exportations de poissons d'aquarium vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Les poissons qui font l'objet de ce commerce sont souvent capturés avec du cyanure, bien qu'il existe des exceptions (l'Australie, par exemple, est indemne de toute pratique de pêche au cyanure). On ne peut comprendre la dynamique de cette filière que si l'on connaît les divers intervenants qui entrent en jeu et les raisons qui les poussent à agir comme ils le font.

Les pêcheurs qui ont recours au cyanure

Le nombre de pêcheurs pratiquant la pêche au cyanure en Asie du Sud-Est et dans les pays voisins n'est pas connu. En se fondant sur des estimations réalisées aux Philippines où ils sont vraisemblablement 4 000 environ, on peut supposer que le nombre de pêcheurs qui pratiquent régulièrement cette forme de pêche dans la région indo-Pacifique n'excède probablement pas 20 000 individus. Bref, la pêche au cyanure n'est pas un problème d'aussi vaste envergure que la culture sur brûlis, par exemple, qui est pratiquée par des millions de paysans pauvres. La pauvreté n'est d'ailleurs pas non plus la cause première

de la pêche au cyanure, même si nombre de ses adeptes sont sans conteste très pauvres. En effet, les pêcheurs en question forment un groupe relativement restreint et discret répondant à des formes d'incitation très spécifiques : une nouvelle technologie, des débouchés tout trouvés pour écouler le produit, l'insuffisance des mesures de répression des infractions aux réglementations interdisant le cyanure et l'absence d'autres solutions susceptibles d'offrir des moyens de subsistance viables.

Aux Philippines, l'expérience a montré que les pêcheurs auxquels on propose d'adopter des techniques qui permettent de capturer vivants les poissons sans avoir recours au cyanure, moyennant un juste prix en retour de leurs prises, sont désireux, voire souvent anxieux, d'abandonner l'usage du poison et de discuter des moyens d'assurer l'équilibre à long terme des ressources et des récifs qu'ils exploitent. Déjà incitatives, ces mesures sont encore renforcées lorsque d'autres sources de revenus fiables sont proposées simultanément et que des dispositions strictes sont prises par le gouvernement pour que les lois bannissant l'utilisation du cyanure soient respectées.

Les exportateurs de poissons de récif vivants

On ne connaît pas non plus le nombre de sociétés qui exportent des poissons de récif vivants vers l'Asie du Sud-Est, mais il semble qu'il progresse rapidement. Au début des années 60, par exemple, trois sociétés seulement exportaient des poissons d'aquarium des Philippines, et l'exportation de poissons de récif vivants destinés à la restauration n'existait pas encore. Au début des 90, le pays comptait quelque 45 exportateurs de poissons d'aquarium et 8 sociétés exportaient des poissons vivants destinés à la restauration. Au moins dix sociétés ont des viviers réservés au stockage de ces poissons à Bali (Indonésie) qui est l'un des ports de transbordement les plus importants pour ce type de marchandise. Des estimations prudentes du volume annuel de poissons faisant l'objet de ce commerce en Asie donnent des chiffres situés entre 20 000 et 25 000 tonnes. La plus grande partie de ces exportations provient d'Indonésie, mais le volume total réellement exporté pourrait être beaucoup plus élevé. Les statistiques du gouvernement des Philippines montrent que 6 millions de poissons d'aquarium ont été exportés en 1996, et l'Indonésie, dont la progression est extrêmement rapide, ne doit pas être loin d'atteindre ce chiffre.

Les exportateurs de poissons capturés vivants avec du cyanure ne font que répondre à une demande très forte du marché en profitant du manque de dispositions strictes de répression des infractions et de l'absence de surveillance de la part des gouvernements. Il ne sera pas possible de créer de partenariats avec les exportateurs pour exploiter ces ressources de

façon plus durable tant que les gouvernements des pays producteurs n'auront pas adopté des mesures strictes pour mettre fin aux exportations de poissons capturés avec du cyanure et que les pays importateurs n'exigeront pas des preuves que les poissons qu'ils importent ont été capturés sans cyanure.

Les importateurs de poissons de récif vivants

Les sociétés qui importent des poissons d'aquarium et des poissons vivants destinés à la restauration se trouvent fondamentalement dans la même situation que celles qui les exportent. Les gouvernements ne faisant guère pression pour s'assurer que les poissons importés n'ont pas été capturés avec du cyanure, rien ne les incite à prendre des mesures à l'encontre de cette pratique. S'exprimant à ce sujet, un grand importateur de poissons de récif vivants a déclaré : "Nous, importateurs de Hong Kong, ne participons à aucune activité de pêche. Nous ne faisons que financer l'achat de bateaux et d'engins de pêche. Nous achetons simplement le poisson. La production est du ressort de ceux que nous finançons."

Les consommateurs de poissons de récif vivants

Les consommateurs ont un rôle important à jouer puisqu'ils peuvent se constituer en groupes de pression pour exiger que des mesures soient prises à l'encontre des importations de poissons d'aquarium capturés avec du cyanure. En fait, les campagnes de publicité et, dans leur sillage, les pressions exercées par les consommateurs en Europe et en Amérique du Nord, ont eu quelque effet sur les importateurs de poissons d'aquarium et ont abouti à la création d'instances comme le *Marine Aquarium Fish Council* aux États-Unis d'Amérique, dont il est question un peu plus loin. Les consommateurs chinois de poissons de récif vivants en songent guère cependant à exercer de telles pressions et, comme un observateur de Hong Kong l'a remarqué, "le fait que les espèces soient menacées semble en fait stimuler la demande".

Les plongeurs et les entreprises de plongée

La plongée en scaphandre autonome et la plongée en apnée sur les récifs tropicaux sont des activités en plein essor dans toute la région indo-Pacifique. Les plongeurs et les entreprises de plongée sous-marine ont tout intérêt à maintenir les récifs coralliens et leurs populations de poissons en bon état et manifestent donc souvent avec virulence leur soutien à la cause de la protection de l'environnement marin. Les mécanismes qui permettraient d'exploiter pleinement le potentiel que représente ce groupe, dont l'appui politique et financier pourrait être précieux pour combattre la pêche au cyanure, n'ont pas encore été suffisamment explorés. Cependant, certaines ten-

tatives telles que le projet de sensibilisation du PADI (*Professional Association of Diving Instructors*) ont été faites pour que les plongeurs et les entreprises de plongée soient mieux conscients de la fragilité de l'environnement en général.

Deux facteurs essentiels doivent guider les efforts déployés pour impliquer ces groupes dans la lutte contre la pêche au cyanure. En premier lieu, les gouvernements doivent proposer un cadre de mesures à la fois dissuasives et incitatives, visant d'une part à découra-

ger tous les intervenants de la filière dépendant de la pêche au cyanure, et d'autre part à proposer d'autres options d'exploitation durable de la ressource à des conditions intéressantes. En deuxième lieu, des associations doivent être directement créées, en partenariat avec des communautés de pêcheurs utilisant actuellement le cyanure, pour les aider à renoncer à cette pratique et à adopter des techniques, des technologies et des stratégies économiques qui améliorent leurs moyens d'existence tout en protégeant le riche environnement marin dont ils dépendent.

3. Réformes générales à l'appui de la lutte contre la pêche au cyanure

La pratique de la pêche au cyanure ne cessera pas tant que les gouvernements n'auront pas mis en place des stratégies efficaces pour la supprimer et encourager l'instauration d'un système d'exploitation durable des ressources en poissons de récif. L'usage du cyanure pour prendre du poisson est contraire à la loi dans presque tous les pays de la région indo-Pacifique, mais les gros profits qui peuvent en être retirés, associés au manque de moyens de répression des infractions et autres moyens auxiliaires d'exécution font que, sauf aux Philippines, l'existence de ces lois ne décourage guère la pêche au cyanure. Dans ce contexte, prévoir des réformes ne consiste pas seulement à adopter des lois. Il s'agit aussi de mettre en place des structures et mécanismes efficaces pour surveiller le commerce de poissons de récif vivants, faire appliquer la loi et proposer aux pêcheurs, commerçants et consommateurs, des mesures d'incitation économiques les encourageant à opter pour une exploitation écologiquement durable des ressources de leurs récifs, sans recours au cyanure.

Réformes dans les pays producteurs

Installer des services de laboratoires permettant d'effectuer des tests de détection du cyanure (TDC) dans tous les grands ports de regroupement et de transbordement de poissons vivants

L'IMA et le Bureau des pêches et des ressources aquatiques ont mis au point un test simple qui est utilisé depuis plus de cinq ans aux Philippines, pour détecter le cyanure dans les tissus des poissons vivants. Cinq laboratoires dotés des moyens d'analyse adéquats (TDC) examinent plus de 6 000 échantillons par an à l'heure actuelle. Il est essentiel de disposer d'un bon réseau de laboratoires d'analyse pour enrayer la pratique de la pêche au cyanure. Sans moyens d'analyse, les autorités ne peuvent pas déterminer si du cyanure a été utilisé pour capturer les poissons ni obtenir, par conséquent, de preuves concluantes leur permettant de traduire en justice les contrevenants.

Pour réussir, les laboratoires dotés des moyens d'analyse adéquats (TDC) doivent aussi être appuyés par un réseau plus vaste de services et d'organismes de suivi ainsi que par des agents spécialement formés à l'échantillonnage des lots de poissons vivants et à l'organisation rapide du transport des échantillons prélevés jusqu'au laboratoire.

À cet effet, des directives devront être élaborées au sujet de la participation de tous les services concernés (de l'administration centrale aux bureaux locaux) aux activités d'échantillonnage et de suivi, ainsi que des actions de formation nécessaires à l'application des procédures d'échantillonnage et de transport des échantillons entre le point de collecte et le laboratoire.

Bien que l'analyse ne constitue pas une panacée, c'est actuellement le meilleur outil pour déceler des traces de cyanure dans le poisson et apporter des preuves qui permettent de traduire en justice les contrevenants. Les pays désireux de proposer des mesures incitatives pour faire cesser la pêche au cyanure doivent mettre tout en œuvre pour se donner les moyens de procéder à des analyses systématiques de détection du cyanure dans les poissons vivants destinés à l'exportation.

Mettre en place un système national de collecte et de suivi de données aux fins de la réglementation du commerce de poissons vivants

Les gouvernements ont besoin de données précises et adaptées pour surveiller et réglementer le commerce de poissons vivants. Souvent, les systèmes nationaux de collecte de statistiques sur les pêches et les exportations ne fournissent pas de données détaillées, ce qui ne permet pas, par exemple, de déterminer combien d'individus d'une certaine espèce ont été collectés en un endroit donné, exportés tel mois ou telle année, ni par qui les poissons ont été capturés et exportés. Il sera impossible de réglementer l'utilisation du cyanure tant que ces données ne seront pas recueillies régulièrement.

Les Philippines procèdent actuellement à la collecte de données sur les poissons vivants selon des méthodes qui permettent au gouvernement de suivre les quantités totales exportées par espèce, pour certaines espèces, transitant par leurs aérodromes nationaux et aéroports internationaux et par leurs principaux ports de mer internationaux, ainsi que les activités des exportateurs et d'autres informations utiles. L'IMA collecte les données recueillies grâce aux activités de son réseau de surveillance et d'analyses en laboratoire (TDC) et diffuse ces données à tous les services gouvernementaux nationaux et provinciaux.

Instituer un cadre juridique plus strict pour mettre au jour les pratiques de pêche au cyanure et le commerce des poissons capturés de cette manière et engager les poursuites nécessaires. Cette structure devra s'appuyer sur l'obligation de procéder à des analyses d'échantillons et à l'homologation de toutes les exportations de poissons de récif vivants

Pêcher avec du cyanure ou avec d'autres poisons est interdit dans quasiment tous les pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Pour être efficaces, de telles interdictions doivent cependant être étayées par des structures juridiques beaucoup plus strictes. Dès que le pays dispose d'un laboratoire doté des moyens d'analyse adéquats (TDC) et d'un réseau de suivi, il faudrait que tous les exportateurs potentiels soient soumis à des tests sur des échantillons prélevés de façon aléatoire, à des inspections et à une autorisation officielle. Tous les lots exportés devraient être accompagnés, en outre, d'un certificat indiquant l'origine, les quantités et la composition des espèces exportées et attestant que les procédures d'analyse aléatoires ont été appliquées et que la marchandise est garantie sans cyanure.

La mise en place d'un système de certification obligatoire tel que celui qui a été institué officiellement aux Philippines fin 1997 joue un double rôle de dissuasion et d'incitation pour les exportateurs. Non certifiés, les poissons doivent en effet être inscrits au passif des opérations, alors que, s'ils sont certifiés et garantis sans cyanure, ils peuvent valoir à leurs vendeurs une "prime à l'environnement" sur des marchés où les gouvernements réglementent les importations et où les consommateurs privilégient expressément le poisson qui n'a pas été pris avec du cyanure.

Les procédures d'exécution de la loi et les sanctions prévues doivent être appliquées avec équité et axées sur la punition des intervenants les plus importants, comme les exportateurs et les fonctionnaires corrom-

pus, et ne pas persécuter indûment les plongeurs qui utilisent du cyanure pour pêcher. Les autorités pourraient envisager de mettre en application des clauses strictes de confiscation visant à sanctionner les plus gros exploitants. Si tel était le cas, les contrevenants ne perdraient pas seulement les poissons qui auront été testés positifs au cyanure, mais aussi le matériel comme les bateaux et les viviers dont on aura apporté la preuve qu'ils ont été utilisés pour stocker les poissons pêchés au cyanure.

Il serait néanmoins judicieux de veiller à ce que les plongeurs locaux soient conscients du caractère illégal de la pratique à laquelle ils se livrent (quelles que soient les raisons qui les poussent à agir ainsi) et au fait que des contrevenants récidivistes seront durement sanctionnés. De telles sanctions ne pourront cependant être perçues comme équitables qu'à partir du moment où les pêcheurs locaux auront pu constater que les poursuites ont d'abord visé les plus hauts placés dans la filière. Cibler les gros intérêts en jeu dans la pêche au cyanure est aussi une façon d'atténuer l'intérêt que présente cette activité pour les plongeurs locaux.

Interdire ou limiter l'exportation d'espèces particulièrement vulnérables comme le napoléon (Cheilinus undulatus)

L'interdiction généralisée du commerce de poissons de récif vivants est une mesure à la fois imprudente et irréalisable⁴, qui ne servirait qu'à attirer encore davantage cette activité vers l'illégalité. Lorsque les Philippines ont tenté, il y a quelques années, d'interdire la pêche de poissons vivants dans la province de Palawan, les pêcheurs utilisant du cyanure ont continué à le faire, mais ils tuaient ensuite leurs prises pour les écouler sur le marché des poissons frais. En outre, les interdictions dépouillent les communautés locales de l'une des sources de revenus les plus lucratives que l'on puisse trouver dans les zones côtières. L'objectif de ce secteur doit être la capture de poissons vivants sans cyanure, à des taux d'exploitation équilibrés assurant en même temps un revenu équitable aux pêcheurs locaux.

Ceci dit, les pressions exercées sur certaines espèces peuvent devenir si importantes que les autorités pourraient souhaiter en interdire à la fois la pêche et l'exportation. Dans le cas du napoléon qui est la plus prisée des espèces de poissons destinés à la restauration, la surpêche pourrait atteindre bientôt des niveaux critiques justifiant l'interdiction de toute exploitation. Il est peu probable cependant qu'une telle interdiction mette un terme au com-

4. Note du coordonnateur : En effet, une interdiction généralisée est irréalisable dans des archipels qui, comme les Philippines et l'Indonésie, sont constitués d'îles éloignées les unes des autres et s'étirant sur des superficies extrêmement vastes. Une telle mesure pourrait, par contre, être mise en œuvre dans certains pays insulaires du Pacifique, plus petits et plus compacts.

merce du napoléon, mais elle pourrait toutefois abaisser le volume total des échanges.

Réglementer l'importation, la distribution et l'utilisation du cyanure

Nombreux sont les usages légitimes du cyanure dans l'industrie, mais il est aussi indubitable que des quantités considérables du poison sont détournées au profit du commerce de poissons de récif vivants. Dans la plupart des pays de la région indo-Pacifique, il n'y a quasiment pas de réglementation en matière d'importation, de distribution et d'utilisation du cyanure. Pour remédier à cette lacune, un projet de loi visant à réglementer strictement l'importation et l'utilisation de cyanure a été présenté à la Chambre des représentants des Philippines fin 1996. Aux termes de ce projet, il incombera aux autorités de délivrer par avance toute autorisation concernant l'importation de cyanure et de veiller à ce que les ventes du poison soient placées sous "stricte surveillance". Il est notamment prévu d'exiger des commerçants et des utilisateurs ultimes qu'ils sollicitent l'autorisation du ministère de l'Environnement et des ressources naturelles pour acheter, distribuer ou utiliser du cyanure et qu'ils adressent des rapports hebdomadaires aux autorités sur la vente ou l'utilisation de ce produit. Des vérifications ponctuelles seraient effectuées aussi bien auprès des commerçants que des acheteurs. Les sanctions prévues sont très rigoureuses puisque des sentences d'emprisonnement allant de six à douze ans peuvent être prononcées pour détention ou importation illégale de cyanure et que les amendes sont fixées au minimum à 10 000 dollars É.-U.

En dépit des difficultés d'application que posera cette loi, il est incontestable qu'elle devrait entraîner une augmentation du prix du cyanure sur le marché noir, rendant ainsi économiquement plus rentable l'adoption de techniques de pêche non destructrices par les pêcheurs qui utilisent actuellement du cyanure pour capturer le poisson vivant.

Combattre la corruption au sein de services gouvernementaux sensibles tels que le secteur des pêches, la marine, les douanes et la police

La facilité avec laquelle les agents du gouvernement chargés de la réglementation du commerce de poissons vivants peuvent être soudoyés vient faire obstacle aux mesures incitatives que les gouvernements producteurs de la ressource essaient de mettre en place pour faire cesser la pêche au cyanure. La corruption reste omniprésente dans un secteur dont les profits sont considérables.

Les gouvernements ne pourront éliminer la corruption qu'avec le soutien actif des plus hautes autorités du pays qui devront désavouer publiquement et fermement de telles pratiques et sanctionner avec

sévérité les fonctionnaires coupables. Les chefs de services sensibles tels que les services des pêches, de la marine et des douanes doivent élaborer des directives strictes au terme desquelles tout agent reconnu coupable d'avoir partie liée avec la pratique de la pêche au cyanure sera renvoyé sans préavis et interdit à vie de réintégration dans la fonction publique ou l'armée. Les services de police nationaux et les procureurs pourraient rendre publique leur volonté d'infliger les plus lourdes peines prévues par la loi aux agents de l'État, coupables de s'être laissés corrompre.

De telles actions peuvent être utilement appuyées par les médias grâce, par exemple, à la publication d'articles de presse sur des affaires de corruption relevant d'activités de pêche au cyanure. Même dans les sociétés où elle est davantage contrôlée, la presse pourrait plus facilement se faire l'écho de tels abus de droits si le gouvernement s'est déclaré fermement opposé à la pêche au cyanure et à la corruption qu'elle entraîne. Enfin, les informations fournies par un laboratoire doté des moyens d'analyse adéquats (TDC) et un réseau de surveillance dont les activités seraient conduites en association avec les communautés pourraient être très utiles pour sensibiliser les gouvernements aux risques de corruption.

Organiser des campagnes de sensibilisation du public dans les médias et les établissements scolaires

Les ONG et les pouvoirs publics devraient systématiquement s'efforcer de sensibiliser le public au danger de la pêche au cyanure et aux mesures à prendre pour faire cesser cette pratique. Communiqués de presse, manifestations publiques et communication régulière d'informations aux journalistes sont les instruments de ces actions de sensibilisation qui permettraient de renforcer les mesures prises pour combattre la pêche au cyanure.

Dès l'enseignement primaire, les programmes des écoles devraient mettre l'accent sur la valeur des ressources marines et de la biodiversité et comporter l'étude des effets de la pêche au cyanure et des techniques existantes pour la combattre. La pratique de cette forme de pêche est un comportement acquis qui devient traditionnel avec le temps. Dans les pays où on enseigne aux enfants des écoles du littoral, dès leur plus jeune âge, que la pêche au cyanure n'est pas une technique de pêche traditionnelle, on sensibilise aussi ces enfants aux effets positifs des autres techniques de pêche qui n'utilisent pas le cyanure pour capturer les poissons vivants.

Les plongeurs constituent un autre groupe d'alliés potentiels dans la prise de conscience et la collecte d'informations. Aux Philippines, en 1994, l'IMA a invité des plongeurs à répondre par courrier à un questionnaire simple, préparé dans le cadre d'une en-

quête réalisée à titre bénévole par cette organisation sur l'état des récifs coralliens.

À la mi-1996, 200 des 4 000 formulaires distribués par l'IMA avaient été remplis et renvoyés, fournissant ainsi les premières données brutes sur l'état des récifs coralliens philippins depuis une enquête réalisée en 1983, avec des informations sur des zones soupçonnées d'être touchées par la pêche au cyanure.

Réformes dans les pays importateurs de poissons de récif vivants

Comme pour tout autre échange international, les pays producteurs de poissons de récif vivants ont besoin de la coopération des gouvernements des pays importateurs pour que les efforts déployés afin de juguler l'utilisation du cyanure sur leur territoire soient efficaces.

Aucun pays importateur n'exige actuellement la preuve que les poissons importés vivants n'ont pas été capturés avec du cyanure, ni ne sanctionne les entreprises qui importent du poisson pris avec ce poison. Les pays importateurs pourraient prendre une série de mesures pour combattre cette pratique, notamment :

Surveiller les importations de poissons vivants et fournir les statistiques aux pays exportateurs

Les gouvernements des pays importateurs devraient mettre au point des systèmes de collecte et de stockage des données leur permettant de suivre le nombre de poissons vivants importés par espèce et par pays d'origine. Ils devraient alors communiquer ces données aux services gouvernementaux compétents dans les pays producteurs. De cette façon, les services de surveillance établis dans les pays producteurs pourraient comparer leurs statistiques à l'exportation avec les statistiques à l'importation des pays importateurs et déterminer la validité de leurs propres statistiques, à condition que les pays exportateurs commencent à collecter des données détaillées sur les exportations comme le font déjà les Philippines.

Prévoir la mise en place d'un certificat obligatoire garantissant que les poissons de récif vivants importés sont exempts de cyanure

Lorsque les pays exportateurs de poissons vivants exigent des certificats garantissant que la marchandise exportée est sans cyanure, comme les Philippines sont sur le point de le faire, les pays importateurs devraient demander à titre de réciprocité à tous les importateurs de poissons vivants de fournir un certificat similaire du gouvernement producteur.

Étant donné que l'Indonésie et d'autres pays exportateurs n'ont actuellement pas mis en place de procé-

dures de contrôle par tests et de délivrance de certificats, il n'est guère réaliste d'envisager que les pays importateurs puissent immédiatement interdire toute importation de poissons vivants non certifiés. Les gouvernements et les importateurs de ces pays pourraient toutefois imposer progressivement une telle interdiction en agissant de concert avec les pays exportateurs pour élaborer des procédures d'analyse et de certification, préparer des lois et se doter des moyens techniques nécessaires.

Les gouvernements des pays importateurs devraient aussi instaurer une coopération avec des groupes tels que l'IMA et le *Marine Aquarium Fish Council* (voir ci-après) qui peuvent assurer une surveillance indépendante des systèmes de certification institués par les gouvernements nationaux.

Mobiliser les financements qui aideront les pays exportateurs de poissons vivants à combattre la pêche au cyanure

Les pays importateurs de poissons vivants qui sont des bailleurs d'aide au développement (tels que les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon et les pays de l'Union européenne) devraient offrir un concours financier et technique aux pays exportateurs afin de les aider à mettre au point des programmes de lutte contre la pêche au cyanure et à élaborer des procédures de certification. La Banque asiatique de développement a déjà montré l'exemple en prêtant quelque 2,7 millions de dollars É.-U. au titre d'un nouvel emprunt contracté pour le secteur des pêches dans le cadre du programme engagé par les Philippines pour combattre la pêche au cyanure, et qui prendra effet début 1998. L'Agence des États-Unis pour le développement international apporte aussi son concours à ce programme et met au point, en collaboration avec l'IMA, une série d'actions concertées pour promouvoir la pêche sans cyanure dans le cadre de son projet de gestion des ressources côtières en Indonésie.

Mieux informer les consommateurs des effets de la pêche au cyanure

Comme dans d'autres domaines où la certification est liée au souci de l'environnement, il est essentiel de sensibiliser les consommateurs. Dans la mesure où les consommateurs eux-mêmes tiennent de plus en plus à s'assurer que le poisson qu'ils achètent n'a pas été capturé avec du cyanure, les exportateurs de poissons vivants et les gouvernements édictant les réglementations à cet égard vont être soumis à des pressions de plus en plus fortes et insistantes.

Il est important de relever qu'il est inefficace de réaliser le test de détection du cyanure sur le poisson vivant à son arrivée dans le pays d'importation et que procéder ainsi risque au contraire d'aller à l'en-

contre du but recherché. Transformé par le métabolisme, le cyanure disparaît rapidement et les tests conduits sur les lieux de destination de la marchan-

dise sont susceptibles d'être négatifs, que le poisson ait été capturé ou non avec du cyanure.

4. Des stratégies fondées sur les communautés

Sans la participation des pêcheurs, il n'y a tout simplement pas de solution au problème de la pêche au cyanure. Aucune politique, loi ou technique ne peut remplacer la nécessité de travailler directement avec les pêcheurs qui utilisent du cyanure. La formation, la mise en place de coopératives ou d'associations au sein de la communauté, l'augmentation des revenus et l'instauration de systèmes de gestion établis avec l'aide des communautés du littoral utilisant actuellement le cyanure ou susceptibles de devenir la cible d'intérêts liés à ce commerce sont les éléments essentiels de la collaboration à instaurer pour mettre fin à la pêche au cyanure.

Former les pêcheurs aux techniques de pêche sans cyanure

Lorsque les pêcheurs sont mis en présence de techniques de pêche efficaces sans cyanure pour capturer des poissons de récif vivants destinés à la restauration ou au commerce de poissons d'aquarium et qu'ils sont mieux informés des risques que présente cette pratique sur le plan juridique, médical et écologique, ils décident souvent de se tourner vers des techniques qui n'utilisent pas le cyanure.

Aux Philippines, l'IMA a enseigné à plus de 2 000 pêcheurs utilisateurs de cyanure d'autres techniques permettant de capturer des poissons vivants. Un programme de formation local type dure une semaine et cible de 20 à 30 pêcheurs qui, soit pour y avoir été sensibilisés par des actions de l'IMA, soit pour des raisons personnelles, ont manifesté de l'intérêt pour des techniques de pêche sans cyanure.

Des cours théoriques, suivis de discussions, sont d'abord dispensés à terre pendant trois jours pour présenter les arguments en faveur d'une pêche sans cyanure. Les instructeurs décrivent les avantages des techniques sans cyanure, des méthodes de gestion permettant de valoriser les prises, de la commercialisation par le biais de la création de coopératives et d'autres stratégies visant à procurer une valeur ajoutée aux produits de la pêche et parlent de la sécurité en plongée.

Ces sessions visent spécialement certains types spécifiques de techniques de pêche de poissons vivants. Les pêcheurs qui se spécialisent dans la collecte de poissons d'aquarium sont formés à l'utilisation de filets de retenue à mailles fines. Les pêcheurs dont les prises sont destinées au marché de la restauration

sont formés à l'utilisation de la palangrotte pour prendre les loches et à celle de techniques simples extrêmement importantes pour décompresser les vessies natatoires et assurer ainsi la survie et la bonne condition physique des poissons capturés. Compte tenu des différentes tailles et formes d'appâts nécessaires pour pêcher les loches en fonction de l'espèce ciblée, la préparation des appâts constitue aussi une importante partie de la formation dispensée.

Après ces cours théoriques, les instructeurs forment les pêcheurs à l'utilisation pratique du filet ou de la palangrotte. Ce stage intensif d'une semaine précède une période de suivi de trois semaines au cours de laquelle les instructeurs veillent à ce que les stagiaires aient maîtrisé les techniques de pêche et de valorisation des prises. D'autres activités telles que la création d'associations et de coopératives locales de pêche ou encore la promotion d'activités de valorisation des moyens de subsistance (voir ci-après) prennent davantage de temps et nécessitent une participation régulière des instructeurs à des activités de suivi qui doivent se dérouler sur des mois, voire des années.

En 1997, l'IMA s'est servi de ce modèle pour élargir son rayon d'action et a mis en œuvre des programmes de formation dans cinq grandes régions des Philippines où se pratique la pêche au cyanure. L'IMA a aussi lancé le premier programme de formation en Indonésie, pour 60 pêcheurs dans la province de Sulawesi Nord, en partenariat avec une organisation locale.

Améliorer les revenus tirés du commerce de poissons vivants et d'autres activités

Plus les revenus tirés d'une exploitation équilibrée des ressources marines et autres ressources locales augmentent, plus les pêcheurs sont encouragés à abandonner la pratique de la pêche au cyanure et plus les liens existant entre les communautés de pêcheurs et d'autres intervenants comme l'IMA se renforcent. L'IMA ne se borne pas à former les pêcheurs à des techniques sans cyanure mais œuvre en collaboration avec les communautés locales afin de promouvoir toute une série d'activités leur permettant d'améliorer leurs moyens de subsistance.

Si le pêcheur peut obtenir un prix plus élevé de la vente d'un poisson vivant capturé sans cyanure, il se convertira avec enthousiasme aux techniques de pêche sans cyanure. Dans les communautés côtières

Créer des partenariats avec les exportateurs et les importateurs de poissons vivants

Pour lutter contre la pêche au cyanure, il faut créer des partenariats avec les communautés de pêcheurs, mais aussi obtenir l'appui d'autres intervenants du secteur privé dans les pays producteurs comme dans les pays importateurs. Les mesures les plus importantes à cet égard sont notamment les suivantes :

- **Veiller à ce que les tests de détection du cyanure soient effectués avec rapidité, équité et efficacité**

Comme cela a déjà été mentionné, il est essentiel, pour décourager la pêche au cyanure, de mettre en place les moyens et conditions d'analyse nécessaires (TDC) pour détecter le poison. Mais la rapidité d'exécution est indispensable pour obtenir l'appui des exportateurs dûment reconnus qui ne souhaitent pas voir leurs affaires indûment retardées par des procédures bureaucratiques. À cette fin, il conviendrait d'appliquer le modèle en vigueur aux Philippines où les tests en laboratoire sont effectués sept jours sur sept et les résultats renvoyés à l'exportateur (accompagnés d'un certificat de garantie sans cyanure si les tests sont négatifs) dans les 24 à 36 heures. Il est tout aussi important que l'institution chargée de gérer les laboratoires compétents jouisse d'une réputation d'équité, d'efficacité et d'incorruptibilité auprès des producteurs comme des exportateurs de poissons vivants.

- **Prévoir des certificats garantissant un produit sans cyanure et faire connaître cette procédure**

La demande de poissons vivants capturés sans cyanure progresse sur les marchés mondiaux, et le prix des produits garantis sans cyanure peut atteindre des niveaux élevés. La preuve a été apportée dans les années 80, lorsque les prix des poissons d'aquarium en provenance des Philippines, pays soupçonné de pratiquer la pêche au cyanure, ont commencé à devenir inférieurs à ceux des poissons originaires d'Indonésie où, pensait-on à l'époque, le cyanure n'était pas utilisé. Des indices préliminaires recueillis auprès de la pêcherie de loches de Coron (Philippines) indiquent qu'une évolution similaire se produit sur les marchés de poissons de récif vivants.

Il est donc nécessaire que les gouvernements officialisent et fassent connaître leurs procédures de certification à l'échelle nationale comme à l'étranger. Les professionnels du secteur des poissons d'aquarium peuvent le faire lors de leurs congrès et en parler dans les revues spécialisées. Les importateurs de poissons destinés à la restauration, le plus souvent à Hong Kong et en Chine du Sud, sont moins organisés et moins soucieux des effets de ce commerce sur l'environnement. Leur attitude pourrait néanmoins évoluer dans un sens favorable, comme ce fut le cas pour le commerce des poissons d'aquarium dans les années 80. Déjà, le service des pêches de Hong Kong, The Nature Conservancy, le Fonds mondial pour la nature (section de Hong Kong) et d'autres groupes s'efforcent de sensibiliser le consommateur à ce problème.

Il est important également d'instaurer des partenariats dans le secteur privé des pays importateurs de poissons vivants pour enrayer les activités de pêche au cyanure. Le meilleur exemple actuel en est la création d'un nouveau Conseil, le Marine Aquarium Fish Council, aux États-Unis d'Amérique qui est le débouché commercial le plus important pour les poissons d'aquarium en provenance de l'Indo-Pacifique. En 1996, plusieurs organisations de protection de la nature et des associations regroupant les professionnels du secteur des poissons d'aquarium aux États-Unis d'Amérique se sont réunies pour créer cet organisme indépendant des intérêts commerciaux, chargé d'élaborer les normes et de veiller à la certification des importations et des ventes aux États-Unis de poissons d'aquarium qui ont été pêchés sans risque pour l'environnement.

Composé d'importateurs de poissons d'aquarium, de scientifiques et d'ONG traitant de questions liées à l'environnement, le Conseil élabore les normes de certification applicables aux poissons d'aquarium (méthodes de collecte, espèces pouvant être visées ou non, limites de taille, méthodes de stockage et de transport et toutes autres normes applicables). Les coûts afférents à ces activités seront prélevés au pourcentage sur le prix de vente mais des financements devront être mobilisés pour couvrir les frais initiaux de l'élaboration et de la mise en pratique des procédures de certification applicables. Toutes les tâches relevant de la certification seront confiées à des organismes de certification agréés par le conseil et adhérant à ses normes. Le conseil exigera de tous les producteurs, commerçants et revendeurs qu'ils adhèrent aux normes de façon permanente et définira des mécanismes d'exécution applicables, notamment le suivi de toutes les phases de l'exploitation du poisson vivant, depuis la pêche sur le récif jusqu'à la vente au détail. Il agira en étroite collaboration avec l'American Marine Life Dealers Association pour atteindre le plus grand nombre possible de détaillants et de consommateurs.

pauvres de l'Asie du Sud-Est, les pêcheurs qui utilisent le cyanure ne reçoivent qu'un faible pourcentage de la valeur de leurs prises, la part du lion revenant aux intermédiaires. En les aidant à acquérir le matériel et le savoir-faire nécessaires pour valoriser la ressource, à créer leur propre coopérative de commercialisation et à rechercher des débouchés, il est possible d'accroître la part de profit qui reviendrait aux communautés locales.

Dans la région de Sulawesi Nord (Indonésie) où il a lancé en juillet 1997 un programme de formation, l'IMA s'est associé avec la coopérative provinciale locale des militaires retraités. En procurant aux pêcheurs des compresseurs pour la plongée (auparavant, le seul compresseur disponible au village appartenait à un courtier qui détenait aussi le monopole local du commerce de poissons vivants) et en offrant de rémunérer le poisson à prix fort par le biais de la coopérative, il devrait être possible de faire échec aux intermédiaires et d'aider les pêcheurs à obtenir un prix plus élevé pour les poissons d'aquarium capturés sans cyanure. Certes, il s'agit d'une bonne affaire en puissance pour la coopérative, mais son directeur est aussi responsable d'une entreprise de plongée et s'inquiète des effets du cyanure sur les récifs qui ont fait de la province une destination touristique de plongée sous-marine très recherchée.

Peu nombreuses sont les communautés de pêcheurs cependant qui dépendent entièrement du commerce de poissons vivants. Dans la plupart des cas, elles tirent leurs revenus de sources diversifiées alliant le commerce de poissons vivants, les poissons frais et séchés, l'agriculture, les emplois salariés et d'autres activités économiques. Pour être efficace, toute stratégie visant à promouvoir les moyens d'existence doit cibler toutes ces activités et en créer d'autres lorsque l'occasion se présente.

L'introduction de technologies simples peut souvent ajouter une valeur significative à des produits que les communautés récoltent et vendent déjà sur le marché. Il suffit, par exemple, d'apprendre aux pêcheurs des communautés philippines qui pêchent traditionnellement de tout petits poissons qu'elles vendent après les avoir séchés (*dilis*), à épicer le produit grâce à des techniques simples pour en augmenter la valeur de 40 pour cent. Enseigner à confectionner la sauce d'huîtres dans les communautés qui ramassent les huîtres ajoute une valeur considérable au produit.

Les programmes de formation de l'IMA concernent dans certaines communautés d'autres activités que la pêche comme, par exemple, la fabrication de savon, la couture et l'artisanat. En conclusion, la stratégie adoptée par l'IMA en matière de formation et d'amélioration des moyens de subsistance vise à favoriser une importante évolution socio-économique des communautés de pêcheurs les plus pauvres vers un

niveau de vie meilleur, grâce à une utilisation durable des ressources et à leur permettre d'obtenir une plus large part des profits réalisés localement.

Faire participer plus étroitement les communautés de pêcheurs à la gestion des récifs et des ressources locales

Le partenariat avec les communautés de pêcheurs ne doit pas se limiter à la formation et à l'amélioration de revenus, aussi importants soient ces deux éléments. La gestion durable des ressources côtières nécessite la participation et le soutien des communautés locales qui tirent directement leurs revenus des ressources marines et ce, en coopération avec les services gouvernementaux, dans le cadre d'un processus de co-gestion.

On ne pourra ralentir les activités de pêche au cyanure ou à l'explosif, la destruction des coraux, la destruction des mangroves et d'autres formes de dégradation du littoral qu'en s'assurant que les communautés côtières situées en première ligne jouent un rôle central dans les efforts de protection des ressources et en sont bénéficiaires. Cette stratégie s'éloigne de la politique de la plupart des gouvernements pour qui les zones côtières et leur exploitation sont souvent du ressort exclusif du pouvoir de l'État.

Dans certaines zones de l'Indonésie de l'Est et du Pacifique occidental, il existe des systèmes coutumiers déjà très anciens de propriété et de gestion des zones maritimes qui assurent une base institutionnelle solide aux actions communautaires. Lorsque de tels systèmes existent, les gouvernements devraient en reconnaître la valeur et fournir l'appui technique et financier nécessaire pour aider les communautés traditionnelles à s'adapter à l'évolution rapide des techniques et des économies.

Cependant, la plupart des communautés côtières d'Asie du Sud-Est ne disposent pas de systèmes coutumiers de gestion et de conservation des ressources côtières. Nombre d'entre elles sont composées d'un mélange hétérogène d'immigrants et d'autochtones qui n'appliquent plus ces systèmes depuis longtemps. Cela ne signifie pas qu'il soit impossible de remplacer par des systèmes de gestion communautaire viables ceux qui ont disparu. C'est ainsi qu'ont été mis en place aux Philippines, en association avec les communautés, les projets de gestion de ressources côtières les plus actifs de toute l'Asie du Sud-Est.

Pour réussir, de tels projets doivent être étayés par une volonté politique et une législation et soutenus par des bailleurs de fonds et des ONG ayant les mêmes objectifs. Il faut aussi pouvoir tirer parti des idées et des innovations des communautés locales pour lancer d'autres projets, les améliorer et les officialiser et en mesurer les résultats.

Vers une tradition de pêche sans cyanure dans l'île Canipo (Philippines)

L'île Canipo fait partie de l'archipel des Calamianes, au nord de la province de Palawan. On y pêche depuis longtemps des loches, en particulier la saumonée léopard (*Plectropomus leopardus*) qui est une espèce très prisée sur le marché des poissons vivants. Pendant des années, des centaines de pêcheurs ont utilisé le cyanure de sodium pour capturer ces poissons. En 1993, cependant, un homme d'affaires local engagé dans ce négoce s'est ému des effets du cyanure sur les récifs et a mis sur pied une coopérative du nom de "Kawil Amianam" qui, en philippin, signifie pêche à la palangrotte. Les membres de la coopérative se servent de la palangrotte traditionnelle et ont aussi mis au point une méthode utilisant des pailles en plastique pour décompresser les vessies natatoires des poissons capturés, opération nécessaire lorsqu'ils passent rapidement de 20-25 mètres de fond à la surface.

Plus de 400 pêcheurs de la zone sont bientôt devenus membres de la coopérative à la suite de la mise en place du programme de lutte contre la pêche au cyanure (qui s'accompagnait de l'ouverture du bureau de liaison des tests de détection du cyanure en 1994), et des pressions exercées par ceux qui faisaient déjà partie du groupe. En outre, la méthode de décompression proposée par Kawil avait mis fin à l'idée tenace qu'il était impossible de prendre des loches vivantes avec une palangrotte. En 1994, les pêcheurs de la coopérative ont commencé à faire analyser des échantillons de leurs prises par le laboratoire de détection du cyanure de Manille, avec l'aide du bureau de liaison local. Les poissons prélevés par le bureau étaient envoyés à Manille par avion afin d'être analysés. Les résultats donnés sous forme d'une attestation certifiant que le poisson ayant subi le test était garanti sans cyanure étaient renvoyés dans les 36 heures, pour ne pas retarder indûment la commercialisation des prises.

En 1995, l'IMA a commencé à travailler avec la coopérative pour former davantage de pêcheurs et aider à modifier la technique utilisée pour décompresser les vessies natatoires en remplaçant les pailles en plastique acérées par des aiguilles hypodermiques moins agressives. Des programmes de formation assurent désormais le transfert de ces deux techniques (palangrotte et décompression) à d'autres régions du pays. Des échantillons ont continué à être prélevés sur les prises réalisées par la coopérative et envoyés pour analyse au laboratoire pendant deux années consécutives. Les résultats montrent que pratiquement tous les membres du groupe continuent à pêcher à la palangrotte et n'ont pas recommencé à utiliser du cyanure.

On peut attribuer le succès préliminaire des efforts réalisés pour modifier la pratique de la pêche au cyanure dans la zone de Canipo à plusieurs raisons : 1) des actions bien ciblées et persuasives menées par la direction de l'association des pêcheurs; 2) le prix plus élevé payé aux pêcheurs pour les loches capturées sans cyanure; 3) la présence dans la zone d'agents chargés de l'échantillonnage, du suivi et de l'analyse en laboratoire des prises; et 4) l'auto-surveillance pratiquée par les membres de la coopérative Kawil.

Renforcer la capacité des communautés locales à se placer en première ligne de la surveillance et de la mise à exécution des dispositions prises pour lutter contre la pêche au cyanure

Pour être efficace, tout programme visant à combattre la pêche au cyanure doit aussi faire participer les communautés locales aux actions menées dans le domaine de la formation, de l'organisation de leurs structures et de l'amélioration de leurs moyens d'existence, en les associant aux tâches spécifiques de surveillance et de mise à exécution des nouvelles dispositions. Les pêcheurs locaux sont plus souvent en mer et connaissent bien mieux les zones de pêche que les agents des services des pêches. Avec un minimum de formation que les ONG sont souvent

mieux à même de mener à bien, ils peuvent servir de "réseau d'alerte précoce" en avertissant les agents du gouvernement de la présence de pêcheurs pratiquant la pêche au cyanure dans une zone déterminée. Aux Philippines, des membres d'associations et coopératives locales de pêcheurs ont été officiellement chargés de patrouiller et de surveiller leurs zones de pêche.

Bien qu'on ne puisse attendre de groupes localement constitués qu'ils s'opposent directement à des navires pratiquant la pêche au cyanure qui sont mieux organisés, voire souvent même armés, ils peuvent cependant jouer un rôle important au sein des communautés pour aider à élaborer et définir les normes d'auto-surveillance qu'il conviendra d'appliquer.

Après tout, ce n'est pas une "communauté" qui décide de renoncer à pratiquer la pêche au cyanure; le plus souvent, cette décision ne concerne qu'un groupe d'individus au sein d'une communauté, tandis que d'autres continuent d'utiliser le poison. La

pression par les pairs est donc importante pour promouvoir la pêche sans cyanure à travers la communauté toute entière.

5. Conclusion

La pêche au cyanure n'est pas seule à menacer les récifs coralliens et les autres écosystèmes côtiers de la région indo-Pacifique. D'autres périls guettent ces ressources et, notamment : la transformation rapide de certains habitats du littoral, comme les mangroves, en zones d'aquaculture ou de production de charbon de bois ou de matériaux de construction; la surpêche, en raison d'une surcapacité des flottilles subventionnées par le gouvernement; la pêche à l'explosif; le développement anarchique d'activités touristiques sur le littoral; le ruissellement ou l'érosion dûs à la pollution industrielle, à l'extraction minière, aux déchets urbains, à l'utilisation d'engrais et de pesticides; la sédimentation provenant du déboisement. L'adoption de stratégies visant à former et à organiser les communautés locales est essentielle, non seulement pour mettre un terme à la pratique de la pêche au cyanure, mais aussi pour sensibiliser ces communautés aux nombreux autres risques qui menacent leurs récifs locaux et leur environnement. Quatre caractéristiques spécifiques de la pêche au cyanure permettent d'espérer pouvoir y mettre un terme ou, à tout le moins, en atténuer, plus rapidement que dans le cas d'autres pratiques néfastes, les effets nuisibles sur les récifs coralliens :

- La pêche au cyanure se pratique généralement sur des récifs isolés où ne se ressentent pas les effets de la transformation des habitats côtiers et de la sédimentation. Les risques sont donc relativement localisés et plus faciles à contrer.
- Découverte à la fin des années 50, la technique de la pêche au cyanure est relativement récente; elle ne s'est répandue qu'au cours des trois dernières décennies aux Philippines et beaucoup plus récemment dans d'autres pays. Sauf aux Philippines, elle n'est donc pas encore profondément ancrée dans la culture et l'économie locales des pays qui s'en servent.
- La pêche au cyanure cible des marchés très spécifiques et "haut de gamme" : ceux de la restauration et de l'aquariophilie. Certaines espèces destinées à la restauration peuvent atteindre 180 dollars É.-U. par kilo et certaines espèces d'aquarium, 350 dollars É.-U. la pièce. Les consommateurs et leurs fournisseurs forment donc un groupe relativement restreint et facilement identifiable.

- Comme il a été expliqué ci-dessus, il existe une série d'actions bien définies et relativement peu compliquées à mettre en œuvre pour traiter le problème si les gouvernements prennent les mesures incitatives qui conviennent et favorisent la création de partenariats entre les communautés de pêcheurs, les exportateurs et importateurs de poissons vivants, les scientifiques et les ONG.

Il ne faut pas sous-estimer les difficultés. Mettre un terme à la pêche au cyanure ne sera pas facile. Il importe de relever cependant que les pêcheurs ont de longue date capturé et vendu des poissons vivants sur le marché sans utiliser de cyanure et qu'ils continuent à le faire en de nombreux endroits, comme aux Caraïbes et à Hawaï, où les poissons destinés aux aquariums sont capturés vivants depuis des décennies avec des filets à mailles fines. Le commerce des poissons capturés vivants sans cyanure n'est pas néfaste en soi, pour autant que l'exploitation en soit équilibrée afin de protéger l'écosystème qui est l'habitat naturel des espèces pêchées. Mais la pêche au cyanure devient rapidement une tradition aux conséquences graves qui se transmet de père en fils aux Philippines. Si l'on n'y prend garde, elle s'établira tout aussi solidement en Indonésie et dans d'autres pays de la région indo-Pacifique. Le défi que nous nous devons de relever est d'éradiquer une pratique qui devient progressivement traditionnelle et de la remplacer par de véritables traditions et techniques de pêche bannissant l'utilisation du cyanure.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la pêche au cyanure et les stratégies de lutte contre cette pratique, s'adresser à :

The International Marinelifelife Alliance-Philippines
36 Santa Catalina Street, Barangay Kapitolyo
Pasig City, Metro Manila, Philippines
Téléphone : +63 2 633 5687;
Télécopieur : +63 2 631 9251;
Mél. : imaphil@mnt.sequel.net